

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mercredi 4 novembre 2026 (16h00) au vendredi 4 décembre 2026 (19h00)

Projet de création d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de SAINT-MAIXME-HAUTERIVE (Golf du Bois d'Ô), préalable à la délivrance du permis de construire

Par arrêté du 5 octobre 2026, M. le Préfet d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique (31 jours consécutifs) relative au projet de création d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de SAINT-MAIXME-HAUTERIVE, déposé par la société EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, (59 Avenue de Grammont 37000 TOURS) et préalable à la délivrance du permis de construire. La commune concernée est : SAINT-MAIXME-HAUTERIVE. Le projet d'environ 12,37 MWc s'étend sur une surface clôturée de 10,25 ha et une surface projetée au sol d'environ 4,9 ha. Il comprend la pose de 19 035 modules photovoltaïques et d'une clôture, la construction de trois locaux techniques comprenant les postes de transformation et le poste de livraison.

Le projet nécessite l'organisation d'une enquête publique en raison de sa soumission à évaluation environnementale conformément à l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, au titre de la rubrique 30 "installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)". Le dossier comprend la demande de permis de construire, une étude d'impact, un résumé non technique, le constat d'absence d'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Centre-Val de Loire, conformément à l'article R.123-6 du Code de l'environnement ainsi que les avis obligatoires des services consultés dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire. Aucune concertation préalable au titre de l'article L.121-16 du Code de l'environnement n'a eu lieu.

Le dossier d'enquête est consultable :

- sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de SAINT-MAIXME-HAUTERIVE, 2 rue de la Mairie 28170 SAINT-MAIXME-HAUTERIVE (mercredi et vendredi de 16h00 à 19h00 Et samedi 21 novembre 2026 de 9h00 à 12h00) ;
- en version électronique sur les sites internet suivants : www.projets-environnement.gouv.fr (saisir le numéro 33877808 dans la barre de recherche) et <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public> ;
- depuis un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Maixme-Hauterive ;
- toute personne, peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions peuvent être :

- consignées directement sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Maixme-Hauterive ;
- adressées par voie postale, « à l'attention du commissaire enquêteur » à la mairie de Saint-Maixme-Hauterive ;
- adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr
- recueillies par le commissaire enquêteur Monsieur Pascal ROZAIRE – Directeur d'Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique du Cher, et Conciliateur de justice en retraite, ou Monsieur François FANCHINI en qualité de commissaire enquêteur suppléant, aux dates et heures suivantes à la mairie de Saint-Maixme-Hauterive :

**Mercredi 4 novembre 2026 de 16h00 à 19h00
Samedi 21 novembre 2026 de 9h00 à 12h00
Vendredi 4 décembre 2026 de 16h00 à 19h00**

Les observations adressées par courrier seront tenues à disposition du public dans le registre à la mairie de Saint-Maixme-Hauterive. Les observations adressées par courriel seront accessibles sur le site internet <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public>. Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur François-Olivier QUEGUINER - responsable du développement, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, par mel : enercvl@enercvl.fr. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans la mairie de SAINT-MAIXME-HAUTERIVE, en Préfecture d'Eure-et-Loir et sur le site internet précité pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. M. le Préfet d'Eure-et-Loir est l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande de permis de construire. Le présent avis est consultable sur le site internet précité.